

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 mars 2021

Présents : MMES. MM., NABETH P., BURETTE-POMMAY, DEGUEURCE, BENTOUHAMI, CHAMBOST, ROYER, MEUNIER-CŒUR, BERENGUER, MONCHAL, MOULIN, NABETH S., DUCHAMP-GARCIA, MARTINEZ, BEAUDOIN B., CRUBLY C., GRISON, GUILLOT, HENRY, MONDION, GERARDI, DESPORTES.

Absents : M. GARCIA pouvoir donné à Mme DUCHAMP-GARCIA
 Mme JOLY, pouvoir donné à Mme GUILLOT

Secrétaire de séance : M. BENTOUHAMI Gérard

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Modification du tableau des emplois permanents

Le Maire expose au conseil les modifications à apporter au tableau des emplois permanents. Au vu des difficultés rencontrées à recruter du personnel compétent et au vu du nombre d'heures de certains postes, la commune fait désormais appel à des prestataires extérieurs pour certains travaux nécessitant des compétences particulières et pour la mise à disposition de personnel durant le temps scolaire et les périodes de forte activité pour le service technique.

Il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs :

- En supprimant :
 - Un emploi 'Agent espaces-verts-voirie' à la suite de la mutation de l'agent dans une autre collectivité le 30/04/2018. Poste vacant actuellement.
 - Un emploi 'Agent polyvalent espaces-verts/bâtiment' à la suite de la mutation de l'agent dans une autre collectivité le 11/11/2018. Poste vacant actuellement.
 - Trois emplois d'agents de service cantine-garderie : un à 11 h 55 (l'agent titulaire est devenu agent administratif à plein temps le 01/09/2018) ; un à 21 h 70 (l'agent est parti en retraite le 31/08/2016) et un à 6 h 50 (fin du CDD au 31/08/2020, emploi non pourvu). Postes vacants actuellement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le nouveau tableau des emplois permanents à compter du 01/01/2021.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Nb	Grade ou cadre d'emploi autorisé par le Conseil municipal
<u>Service Administratif</u>		
D.G.S.	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs
Agent chargé des affaires générales et de la gestion administrative RH	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs
Agent chargé des finances	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs
Agent chargé de l'urbanisme-voirie-élections	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs
Agent chargé de l'accueil et responsable adm. de la cantine-garderie	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs

Service technique Responsable des services techniques	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques, Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise
Agents espaces verts-voirie	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques
Agents polyvalent espaces verts/bâtiments	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques
Entretien et travaux bâtiments	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques
Service Police Municipale Gardien de police	1	Cadre d'emploi des Agents de Police Municipale
Service scolaire Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	3	Cadre d'emploi des ATSEM, Cadre d'emploi des Adjoints Techniques, Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Service Cantine-Périscolaire Agents d'animation et de restauration	3	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation 2 postes annualisés à 22 ^H /35 ^H 1 poste annualisé à 21 ^H 70/35 ^H
------------------------------------------------------------------------------	---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Embauche de saisonniers

Le Maire expose au conseil le besoin de recourir à des saisonniers durant la période estivale notamment pour remplacer les départs en congé de certains agents des services techniques.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'embauche de saisonniers.

Attribution de chèques cadeaux au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année 2021

Le Maire propose la remise d'un chèque cadeau au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année 2021.

Après délibération, le conseil municipal, décide l'attribution d'un chèque cadeau en faveur de l'ensemble du personnel communal ; fixe le montant à 50 € pour les agents titulaires et non titulaires permanents et 30 € pour les agents non titulaires qui n'ont pas travaillé de façon continue entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 et qui sont toujours en activité au moment de l'évènement.

Décision du conseil municipal sur le transfert de la compétence PLU à l'EPCI

Le Maire expose sur le transfert de la compétence PLU à la CCDSV. Il informe des atouts et inconvénients :

Atouts

- Cohérence des politiques sectorielles (logements, déplacements, développement économique...)
- Solidarité du territoire (mutualisation de moyens, des compétences...)
- Efficacité, sécurité juridique,
- économie d'échelle

Risques / Inconvénients

- Perte d'autonomie des communes, déjà limitée par le SCOT

- Sentiment de dessaisissement des élus municipaux, mais maintien des autorisations droit des sols
- Perte de la proximité avec les propriétaires et les habitants
- Durée et coût de la procédure ; coût résiduel potentiellement important
- Risque de désaccords sur les sujets sensibles (aire de grand passage, politique logement loi SRU par exemple)
- Transfert immédiat des procédures de PLU en cours et donc nécessité de personnel qualifié rapidement à la CCDSV

Le Maire soumet au débat ce point et donne la parole à M. GRISON.

M. GRISON indique que sur les 1400 intercommunalités, il y en a un peu plus de la moitié qui ont un PLUi. Il précise que chez nous que ce n'est pas seulement le PLUi mais également le H pour Habitat et le D pour Déplacements. Il précise qu'il a déjà été refusé deux fois par la minorité de blocage. Il pense qu'à terme l'Etat l'imposera aux communes. Il indique que c'est une décision lourde de conséquences pour l'avenir. Le Maire intervient en indiquant qu'il faut déjà finaliser notre modification du PLU avant d'intégrer un PLUi. M. ROYER précise qu'il existe un autre inconvénient non évoqué qui est le suivant : une fois que nous serons passés en PLUi, il ne sera plus possible de revenir en arrière. M. BURETTE-POMMAY indique que pour lui la communauté de communes ne semble pas prête à ce transfert. M. GRISON lui répond qu'elle est prête en ce qui concerne l'ingénierie. Le coût d'un PLUi est d'environ 300 000 €. Il rappelle que si les communes « rechignent » c'est qu'elles sont sous le coup de procédures juridiques et administratives et qu'elles souhaitent garder la maîtrise de la procédure. Le Maire pense que personne n'est prêt actuellement.

M. HENRY intervient en indiquant qu'il faut travailler sur la notion de complicité entre les adjoints à l'urbanisme et les maires pour arriver à avancer ensemble et construire le PLUi.

M. GRISON confirme que nous ne sommes pas prêts, la cohésion entre toutes les communes doit se mettre en place. M. BURETTE-POMMAY indique que dans le cadre de la modification du PLU de la commune, il a pris l'initiative de consulter les services de la CCDSV (assainissement, déchets, ...) afin de soumettre les modifications envisagées. Ils sont intéressés par la pertinence de la mise en place d'un coefficient biotope et un coefficient de pleine terre. M. GRISON intervient en indiquant que Trévoux l'avait déjà intégré dans leur projet d'éco quartier.

Le Maire soumet au vote la décision de transférer la compétence PLUi à la CCDSV et, à l'unanimité, le conseil municipal s'y oppose.

COMMISSION DE L'URBANISME

Information(s)

- Propriété située route de Reyrieux (ex Barraud) : M. BURETTE-POMMAY informe que le projet de rachat avance. Il indique qu'un rendez-vous est fixé le 29/03 pour préparer les éléments en vue de signer un compromis de vente avec TC Promotions. Il rappelle que le projet comprend environ 10 logements dont 2 ou 3 en social. M. GRISON intervient en évoquant la problématique de la gestion des eaux pluviales. M. BURETTE-POMMAY lui répond qu'il est prévu une récupération intégrale sur le tènement. M. GRISON est surpris car une étude des sols a été faite dont le compte-rendu est en mairie et qui indique que la terre argileuse ne permet pas à l'eau de s'écouler. Il conseille à M. BURETTE-POMMAY d'être prudent pour éviter qu'à terme les riverains se plaignent de la non-évacuation des eaux pluviales. D'autres solutions seront à étudier comme le raccordement au réseau eaux pluviales de la Rouette ou la création d'une liaison entre le terrain Barraud et l'assainissement chemin des Varennes. M. BURETTE-POMMAY précise que l'emprise au sol est moins importante que le projet initial de 19

logements sous l'ancienne municipalité et que cela peut expliquer l'évacuation intégrale possible des eaux pluviales.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DES ASSOCIATIONS, DES AFFAIRES SCOLAIRES, FAMILIALES ET SOCIALES, DES ELECTIONS

Rythmes scolaires

Mme DEGUEURCE indique au conseil municipal qu'il doit se prononcer sur le renouvellement de l'organisation du temps scolaire. Elle précise que lors du conseil d'école, il a été décidé de maintenir la semaine à 4 jours pour les 3 années à venir c'est-à-dire à compter de la prochaine rentrée scolaire.

M. HENRY propose une semaine à 4 jours et demi avec le samedi matin.

Le Conseil municipal, à la majorité (22 voix pour et une abstention), approuve la continuité des rythmes scolaires à 4 jours soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Information(s)

- Colis de Noël : Mme DEGUEURCE informe le conseil qu'il reste 11 colis malgré les relances faites auprès des bénéficiaires. Elle indique que les membres du CCAS sont d'accord pour une remise des colis à l'Épicerie solidaire, une délibération dans ce sens sera prise lors de la prochaine réunion du CCAS.

- CCAS : Mme DEGUEURCE informe le conseil municipal que la prochaine réunion aura lieu le 27 mars 2021 à 10 h.

COMMISSION DE LA VOIRIE, DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES RESEAUX ET DES BATIMENTS

Information(s)

- Fibre : M. BENTOUHAMI rappelle l'envoi à tous les membres du conseil municipal du compte-rendu de la réunion organisée à l'initiative de la CIRCET (sté qui s'occupe du génie civil pour l'installation et le déploiement de la fibre) et du SIEA (Syndicat Intercommunal de l'Énergie et de l'e-communication de l'Ain), entre les communes de Reyrieux-Parcieux et Massieux le 04/03/2021. Il informe qu'il y aura 4 armoires qui seront installées :

- une au carrefour de la Montée du Charron, du chemin des Dorriers et du Chemin du Cimetière
- une chemin des Vanneaux, dans la partie herbacée
- une au niveau de l'allée du Saule, au sud
- une à l'angle du chemin des Varennes et du chemin du Pré Blanc, sur le trottoir contre la haie (desservira la Genetière, la Rouette et le sud de Parcieux)

Il y aura ensuite la mise en place de fourreaux pour arriver aux armoires (5 par armoire) donc il y a des endroits où il faudra du génie civil. Il faudra enterrer les fourreaux qui n'existent pas actuellement. Les travaux de génie civil devraient être terminés à la fin de l'été 2021.

Il y a des endroits sur la commune où la fibre sera en aérien : chemin des Combes, chemin du Pillet et chemin de Chantegrillet. De nouveaux poteaux seront donc installés.

Le déploiement de la fibre pourra donc commencer. L'ensemble de la commune devrait être raccordé à la fibre à la fin de l'année 2022.

Au total, il y aura 5 armoires qui desserviront la fibre sachant qu'une armoire dessert environ 300 points.

- M. BENTOUHAMI informe le conseil de l'installation prochaine d'un panneau d'interdiction 3.5 T, un camion de 26 T a essayé de s'engager sur le chemin du Val de Saône

et s'est retrouvé dans une situation délicate. Mme GUILLOT indique que ce panneau existait et qu'il a disparu.

COMMISSION DES FINANCES, FISCALITE, MARCHES PUBLICS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Modification du montant de prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du compte personnel de formation

Après l'exposé de Mme CHAMBOST, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la modification du montant de prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du CPF. Devant l'insuffisance du montant précédent (250 €), le montant sera désormais de 1 000 € TTC.

Garantie d'emprunt SEMCODA : réhabilitation du bâtiment les Bergeronnettes à la Rouette

Mme CHAMBOST présente la demande d'accord de principe de la SEMCODA à hauteur de 80 % sur l'emprunt de 310 K€ pour la réhabilitation de 11 logements du bâtiment les Bergeronnettes situés au 176, rue de la Rouette.

M. BURETTE-POMMAY s'étonne, au vu du CA de la SEMCODA qui se situe aux alentours de 300 millions, qu'elle demande une garantie d'emprunt à la commune.

M. BEAUDOUIN demande ce qu'il arriverait si la commune devait se substituer à un bailleur social en difficulté. M. GRISON répond que l'ensemble des communes garantissent les emprunts des bailleurs sociaux, les moins riches à hauteur de 20 % et les plus riches en totalité. Le risque est peu élevé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'accord de principe pour la prise en charge de la caution des emprunts contractés pour cette réalisation à hauteur de 80 % du montant de 310 000 €.

Mme CHAMBOST précise que le contrat d'emprunt sera soumis prochainement au conseil municipal. Elle indique qu'il reste actuellement 3 emprunts garantis pour la SEMCODA pour un montant de moins de 300 000 €, qui représente 9 248 € d'annuité. La commune est également garante d'emprunts pour Dynacité pour un montant de 6.8 millions d'euros, qui représente un peu moins de 400 000 € d'annuité.

Information(s)

- Réaménagement de la dette de la SEMCODA sur 2 garanties d'emprunts pris en charge par le Département à compter du 01/07/2020.

- Assurances : contrat Villasur et nouveau contrat Auto-Mission des élus et agents

Mme CHAMBOST informe le conseil municipal d'une nouvelle proposition de GROUPAMA concernant notre contrat Villasur, le montant évolue de 14 000 € à 10 500 € avec une amélioration des garanties. Elle informe également qu'un contrat Auto-Mission des élus et des agents a été souscrit pour un montant de 682 € par an.

Elle évoque également deux contrats en cours d'étude : contrat assurance flotte véhicules roulants et contrat cybersécurité, elle est dans l'attente d'éléments complémentaires.

- Questionnaire « Commerces et Services » : Mme CHAMBOST informe le conseil qu'il y a eu 247 questionnaires de réceptionner sur les 1200 distribués ce qui représente un taux de retour de 21 %. 37 % des réponses proviennent de retraités et 63 % d'actifs. La présentation des résultats sera publiée dans le P'tit Masserot. En résumé : l'idée d'un marché et celle de l'implantation d'un café multiservices et lieu de rencontres ont reçu un bon accueil. Une demande générale est ressortie de sécurisation des voies par la mise en place de trottoirs et de voies cyclables.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, DU TRANSPORT, DES DÉPLACEMENTS ET DE LA MOBILITÉ

Information(s)

- Incivilités : M. ROYER informe le conseil municipal de l'inscription de tags « obscènes » pour certains, sur le mur du Cimetière et le mur de la salle des fêtes. Un dépôt de plainte a été déposé auprès de la Gendarmerie. Des investigations sont en cours. Il avise également qu'un déversement de béton a eu lieu à l'angle du rond-point de la Genetière après Bricoman, dans le renforcement.

- Scutum (prestataire pour les alarmes) : M. ROYER annonce au conseil qu'il a reçu la sté cet après-midi dans le cadre du renouvellement du matériel. Il précise que le litige est résolu. Début avril, les travaux commenceront. Il évoque la possibilité d'un système de badges pour les associations.

- Mobilité CCDSV : M. ROYER informe le conseil qu'il a assisté à la commission mobilité de la CCDSV le 01/03/2021 et précise que le principal sujet portait sur la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités). Les communautés de communes sont invitées à prendre cette compétence. La CCDSV a déjà pris cette compétence. Une zone d'ombre avec la Région existe sur la partie financement. La commission mobilité de la CCDSV a majoritairement exprimé son désaccord pour un transfert de la compétence transports à la Région. Le budget annexe a été présenté et M. ROYER précise que c'est un service légèrement déficitaire. Néanmoins à titre de comparaison ; le coût du transport scolaire pour un enfant dans le Rhône est d'environ 180 € alors que dans l'Ain il n'est que de 30€, correspondant aux frais de dossier. Un lien de renvoi pour l'accès aux infos concernant les transports devra être mis en place sur notre site internet.

- Il avise le conseil qu'une réflexion a été engagée sur la mise en place d'une délégation de service public de fourrière automobile et qu'un projet de délibération sera prochainement soumis au conseil.

COMMISSION DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DU PATRIMOINE, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, DU CIMETIÈRE

Information(s)

- Plan de gestion des Ripisylves : COPIL de lancement

Mme MEUNIER -CŒUR informe le conseil qu'elle a assisté à une réunion le 05/03/2021 à la CCDSV. Elle précise que cela concerne tout ce qui est végétal, bois, herbacés autour des rives d'eau. C'est une compétence de la CCDSV dans le cadre de sa compétence GEMAPI. Les ripisylves ça concerne les cours d'eau sur le territoire qui sont principalement au nombre de 3 : le Formans et son affluent le Morbier ; le Marmont et le Grand Rieux. L'intérêt : ombrage, rôle de filtre (épuration des eaux), refuge pour les animaux, on parle de corridor de bio- diversité, brise-vent, protection des berges contre l'érosion et maintien du courant à sa place et non pas de déplacement des berges. Selon une étude de 2013, l'amont du Grand Rieux ne possède pas de ripisylves et que 14 % du linéaire est indiqué comme étant en mauvais état. L'objectif général de cette réunion c'est la protection, la restauration des sites concernés et de réactualiser cette étude de 2013 sur l'état de la ripisylve. Les experts attendent la floraison pour faire un état des lieux et ensuite des ateliers participatifs seront organisés. Une 2^{ème} réunion du comité pilote aura lieu en juin prochain. Elle précise également que seule la rive gauche du Grand Rieux est de la compétence de la CCDSV.

- Bibliothèque : opération 1^{ère} page.

Mme MEUNIER-CŒUR indique que la Bibliothèque fonctionne toujours en mode click en collect. Elle informe que l'opération 1^{ère} page a eu lieu, c'est une opération nationale durant laquelle le

département offre un livre aux enfants nés en 2020 et 2019. 7 familles ont été accueillies. Un article paraîtra dans le P'tit Masserot.

- STPE : lancement du projet de fresque

Un examen général du projet a eu lieu le 08/03. C'est le début d'un parcours culturel. Un groupe de travail est dessus et il est évoqué un mixage entre fresque et végétalisation.

- Piste cyclable : mise en continuité entrée de Massieux (rond-point autoroute)

Mme MEUNIER-CŒUR évoque la nécessité d'une continuité du trottoir et de la piste cyclable. Il faudra se rapprocher du département pour joindre les deux bouts. M. GRISON mentionne le fait qu'il faudrait également l'articuler avec le projet d'aire de covoiturage.

- Cimetière : columbarium installé

Mme MEUNIER-CŒUR informe le conseil de la réalisation du nouveau columbarium ainsi que de la seconde dalle pour le prochain. Un cache-poubelles a également été installé par les services techniques.

DIVERS

- Comptes-rendus réunions syndicats de la part des déléguées :
 - ✓ M. GRISON rappelle la réunion d'approbation du budget du SIEA prévue le samedi 20 mars à AINTEREXPO à laquelle il ne peut assister. Il indique qu'il est important d'être présent afin que le quorum soit atteint.
 - ✓ M. BERENGUER informe que le SIAH se réunira le 30/03 pour le vote du budget.
 - ✓ M. HENRY indique qu'il se rendra à la réunion demain concernant la GEMAPI et les zones humides.
- Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 07 avril 2021.